

# Lignes directrices en matière d'investissement socialement responsable (ISR)

Carmignac Emergents

# L'investissement durable chez Carmignac : une approche globale



**Signataire des accords  
UNPRI depuis 2012**



**Objectifs ISR intégrés  
aux prospectus\***



**Recommandations  
d'investissement  
des équipes ISR**

# Carmignac Emergents a obtenu le label ISR\*

Un label créé et soutenu  
par le ministère des Finances

Attribué au terme d'un audit strict  
mené par un organisme indépendant

Il rend plus visible les produits ISR\*  
pour les investisseurs en France  
et en Europe



© Carmignac  
Emergents



# Nos règles internes en matière de critères ESG



## Objectif en matière de construction de portefeuille

- ▶ Au moins 30% du Fonds est investi dans des sociétés notées A ou mieux par MSCI ESG



## Processus d'engagement avec les entreprises

- ▶ Nous nous engageons à entamer un dialogue avec les entreprises afin d'améliorer leur approche ESG



## Politique de vote

- ▶ Un taux de participation supérieur ou égal à 80%\*

# Le développement durable est au cœur de notre processus de gestion

## NOTRE ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES INVESTISSEURS

Rechercher des performances attractives avec un faible taux de rotation...

### Une approche axée sur la sélection de :

- ▶ **Pays aux fondamentaux macro-économiques solides**, présentant une balance des paiements saine
- ▶ **Secteurs sous-pénétrés**, qui devraient bénéficier des thématiques de croissance à long terme
- ▶ **Sociétés à faible intensité capitalistique**, offrant une génération de trésorerie attrayante et durable, capable d'autofinancer leur croissance

... tout en contribuant au développement durable

- ▶ **Prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans notre processus d'analyse des sociétés et nos décisions en matière d'investissement
- ▶ **Impacter positivement la société** en privilégiant les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux
- ▶ **Minimiser l'impact sur l'environnement** avec un portefeuille à empreinte carbone inférieure à celle de l'indicateur de référence et proche de celle de l'indice MSCI EM Low Carbon Target
- ▶ **Identification et exclusion** des secteurs controversés

# Privilégier les entreprises apportant des solutions aux défis environnementaux et sociaux

FINANCER L'AVENIR

FINANCER LES  
TECHNOLOGIES DURABLES

OFFRIR DES TECHNOLOGIES  
INNOVANTES



AMÉLIORATION  
DU NIVEAU DE VIE

# Les critères ESG font partie intégrante de notre processus décisionnel et de notre analyse financière



**Etape 1**  
Détermination  
de l'univers  
d'investissement



Toutes les sociétés éligibles à notre univers d'investissement répondent à la fois à nos critères géographiques, sectoriels et structurels mais aussi à nos **exigences ESG et notre politique d'exclusion.**



**Etape 2**  
Analyse



La sélection de titres se fait selon **une approche responsable et long terme**, qui inclut la consultation de rapports et notations ESG externes et indépendants. Nos équipes mènent à bien une évaluation financière et ESG détaillée des entreprises détenues en portefeuille.



**Etape 3**  
Visites sur  
le terrain



Nous complétons ces analyses par **des visites régulières sur les sites de production et des rencontres avec les gérants des sociétés** afin de comprendre leurs stratégies et leurs engagements sur le long terme.



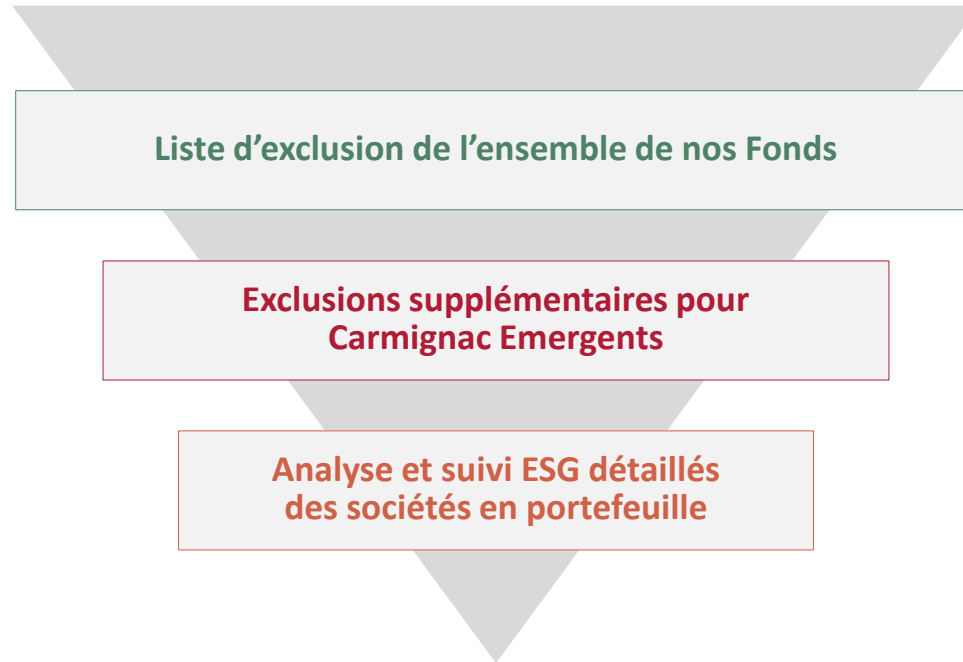
**Etape 4**  
Suivi



L'importance accordée aux critères ESG ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise. L'équipe actions marchés émergents revoit en permanence les thèses d'investissement des sociétés en portefeuille, y compris **une revue des critères ESG.**

# Politique d'exclusion

L'équipe actions marchés émergents a élargi la liste d'exclusion pour y intégrer les convictions spécifiques de ses membres





# Liste d'exclusion de l'ensemble de nos Fonds



## Exclusions

### Exigences réglementaires : interdiction d'effectuer des transactions

- ✘ Exclusion de toutes les sociétés d'armement controversé
- ✘ Exclusion des producteurs de tabac
- ✘ Exclusion des producteurs de charbon\*
- ✘ Exclusion des sociétés russes sanctionnées
- ✘ Exclusion pour violation du *Patriot Act* américain
- ✘ Exclusion pour violation des Droits de l'Homme
- ✘ Exclusion pour violations du traité d'Oslo/Ottawa

## Alertes « controverses »

### Pas d'interdiction d'effectuer des transactions mais suivi continu du département de conformité

- ✘ Sociétés dans le secteur du nucléaire

\*Les producteurs de charbon qui dégagent plus de 25% de leurs revenus de l'extraction de charbon sont exclus dans nos Fonds actions. Ceci ne s'applique pas au fonds Carmignac Portfolio Commodities. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

# Exclusion supplémentaires pour Carmignac Emergents



## Exclusions

- ❌ Sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de l'extraction de **charbon thermique**
- ❌ Sociétés pour lesquelles **les sables bitumineux** représentent plus de 1% de la production totale
- ❌ Sociétés de **divertissement pour adultes** produisant du matériel pornographique
- ❌ Sociétés spécialisées dans **la transformation de viande** dont les revenus proviennent partiellement ou intégralement de la transformation de bovins, d'ovins, de porcins ou de volailles
- ❌ Sociétés figurant sur la liste d'exclusion PETA (**People for Ethical Treatment of Animals**)

# Un Fonds « socialement responsable »

Reconnaissance de notre approche responsable par Morningstar et MSCI ESG

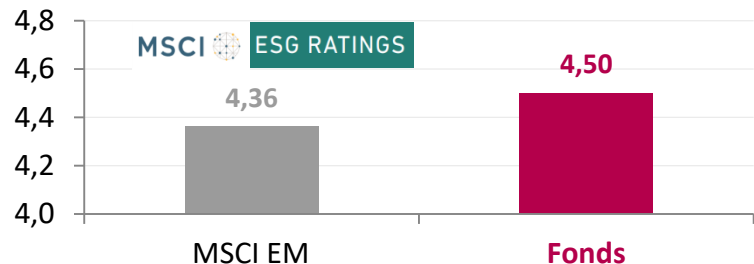
## Etiquette 'socialement responsable'<sup>1</sup> (Morningstar)

Le Fonds est identifié en tant que « **socialement responsable** » par Morningstar.



## Notation ESG<sup>2</sup> (MSCI ESG)

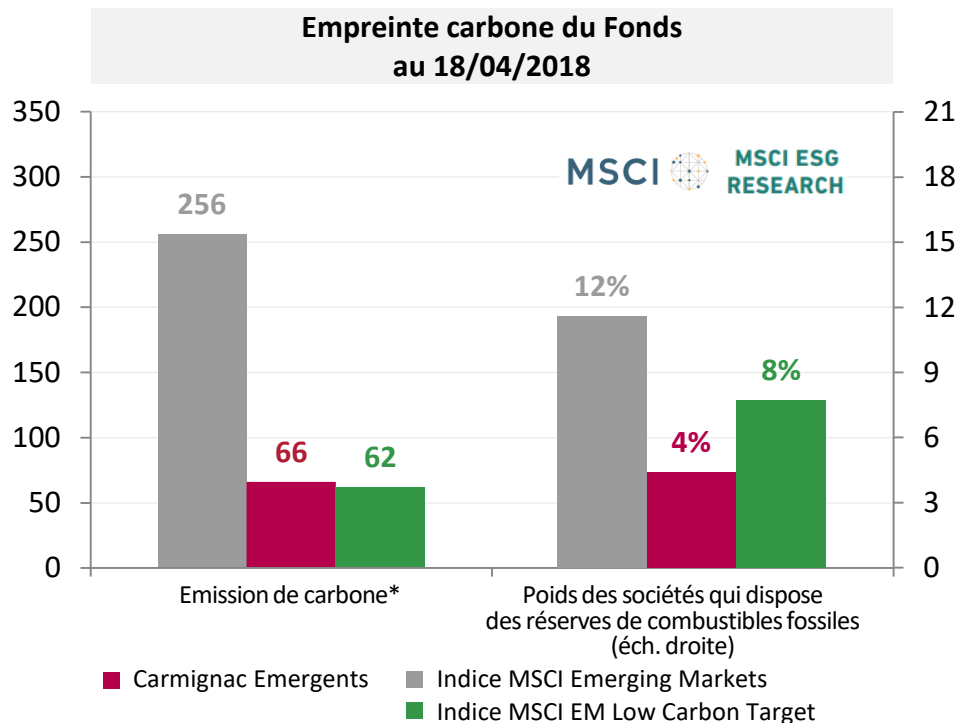
Grâce à son processus d'investissement rigoureux, le Fonds a un score MSCI ESG **plus élevé** que son indicateur de référence, le MSCI EM.



(1) Source : Morningstar, 2018. © 2018 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations.

(2) Source : MSCI Portfolio Analytics, 31/12/2017. Résultats sur une échelle de 1 à 10, 10 étant la meilleure des notes. Si la couverture ESG est inférieure à 100%, un ajustement à 100% est réalisé. La notation MSCI ESG est mise à jour annuellement.

# Un portefeuille à faibles émissions de carbone



## Stratégie d'investissement et transparence en matière d'émissions de carbone

### Notre politique spécifique visant le risque carbone :

- ▶ Minimiser l'impact sur l'environnement avec une empreinte carbone inférieure à celle de l'indicateur de référence (MSCI EM) et proche de celle de l'indice MSCI EM Low Carbon Target
- ▶ Limiter l'investissement dans les sociétés détenant des réserves de combustibles fossiles
- ▶ Choisir des entreprises menant une politique de gestion du risque carbone plus ambitieuse que celle de leurs homologues du même secteur
- ▶ Investir dans des entreprises qui proposent des solutions de technologies durables

## AVERTISSEMENT

**Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement.** Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Carmignac Emergents (le « Fonds ») est un fonds commun de placement (FCP) de droit français conforme à la Directive OPCVM.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéficiaire ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, et les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet [www.carmignac.be](http://www.carmignac.be) ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID et le prospectus doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription.

Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page.

Document non contractuel, achevé de rédiger le **11/01/2019**.

**CARMIGNAC GESTION** - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

**CARMIGNAC GESTION Luxembourg** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 1  
Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF - SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549